CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

# Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 014**

**PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY**

Le jeudi 6 novembre 2025

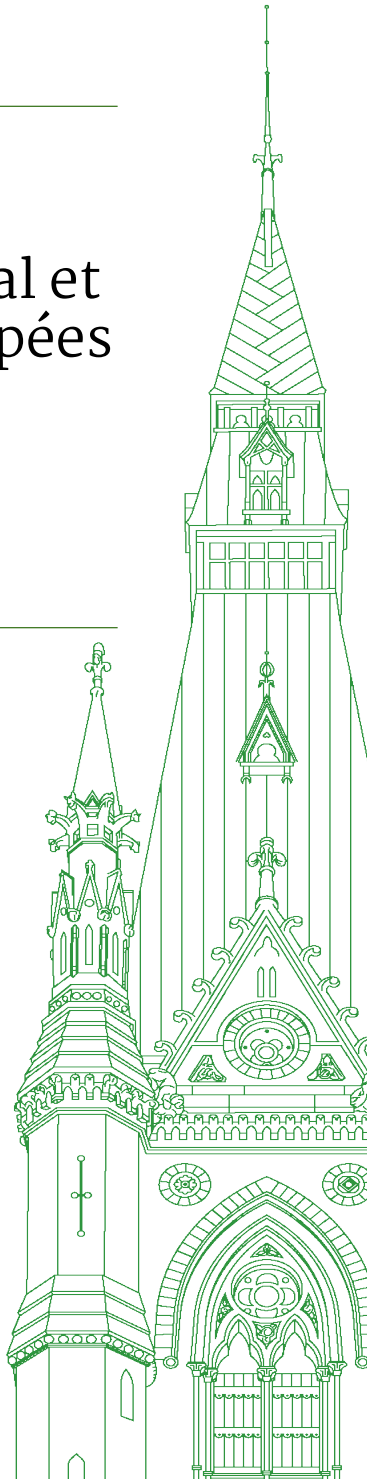

Président : Robert Morrissey

# Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

**Le jeudi 6 novembre 2025**

● (1620)

[*Traduction*]

**Le président (Robert Morrissey (Egmont, Lib.)):** Chers collègues, nous passons en séance publique pour entendre les derniers témoins dans le cadre de notre étude sur l'emploi chez les jeunes.

Je rappelle à tous les députés qu'ils peuvent participer dans la langue officielle de leur choix. S'il y a un problème avec l'interprétation, veuillez attirer mon attention et nous suspendrons la séance le temps de faire le nécessaire.

Le greffier m'informe que les tests de son ont été effectués avec succès auprès des témoins qui comparaissent virtuellement.

Encore une fois, je rappelle aux personnes présentes dans la salle de mettre leurs appareils en mode silencieux et de s'abstenir de toucher la perche du microphone. Cela peut causer des bruits parasites et nuire à nos interprètes.

Veuillez poser toutes vos questions par l'entremise de la présidence et attendre que je vous nomme avant de prendre la parole.

Nous accueillons trois témoins cet après-midi. Chacun d'eux dispose d'un maximum de cinq minutes pour nous faire part de ses observations préliminaires.

Je vais d'abord présenter Michaël Bizzarro, co-coordonnateur du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi.

Nous accueillons également Syed Hussan, directeur exécutif de la Migrant Workers Alliance for Change.

Nous recevons enfin Mikal Skuterud, professeur au département d'économie de l'Université de Waterloo, qui comparaît à titre personnel.

Nous allons commencer par M. Bizzarro.

Vous disposez de cinq minutes pour votre déclaration préliminaire.

[*Français*]

**Michaël Bizzarro (co-coordinateur, Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi):** Merci, monsieur le président.

Bonjour, mesdames et messieurs les membres du Comité.

Je m'appelle Michaël Bizzarro et je suis co-coordonnateur du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi, ou MASSE. Je vous remercie de m'avoir invité à témoigner au nom de notre regroupement dans le cadre de votre étude sur l'emploi des jeunes au Canada.

Depuis plus de 25 ans, le MASSE défend le droit à une assurance-emploi accessible, juste, universelle et non discriminatoire. Nous regroupons 17 organismes de défense des droits des chômeurs et des chômeuses du Québec.

Aujourd'hui, nous voulons attirer votre attention sur une génération de jeunes travailleurs et de jeunes travailleuses qui, même lorsqu'ils réussissent à participer au marché du travail, se trouvent trop souvent exclus d'une protection essentielle, comme bien d'autres catégories de prestataires.

Les jeunes aujourd'hui évoluent dans un contexte marqué par la multiplication des emplois atypiques, soit à temps partiel, saisonniers, contractuels ou à la demande. D'ailleurs, selon une étude de Desjardins datant de 2025, les jeunes de 15 à 24 ans travaillent à temps partiel contre leur gré quatre fois plus que la moyenne des autres groupes d'âge. Ils cotisent au régime d'assurance-emploi, mais n'y ont souvent aucun accès lorsqu'ils perdent leur emploi, faute de pouvoir accumuler le nombre d'heures nécessaires afin d'y être admissible.

Ce constat illustre la désuétude du régime actuel, fondé sur des critères d'admissibilité injustes: un taux de chômage régional, l'exclusion totale en cas de départ volontaire ou d'inconduite ou, même, l'inadmissibilité aux prestations pour simplement avoir fait le choix d'être mère et de perdre son emploi pendant ou peu de temps après son congé parental.

Le 8 septembre dernier, le gouvernement de Mark Carney a annoncé la prolongation des mesures temporaires de soutien à l'assurance-emploi jusqu'au 11 avril 2026, en ajoutant 20 semaines de prestations supplémentaires pour les travailleurs de longue date. Au même moment, il a supprimé l'augmentation artificielle du taux de chômage d'un point de pourcentage, une mesure qui avait pourtant amélioré l'accessibilité au régime.

Bien que nous reconnaissions que cette prolongation aidera des milliers de travailleurs et de travailleuses touchés par la guerre commerciale avec les États-Unis, nous nous inquiétons de l'utilisation de la catégorie de travailleurs de longue date pour établir l'admissibilité. Cette distinction alimente les préjugés envers les prestataires et exclut d'emblée les travailleurs et les travailleuses des industries saisonnières, les jeunes, les personnes en situation précaire et les nouveaux arrivants. Autrement dit, cette mesure n'aide en rien ceux et celles qui n'arrivent toujours pas à se qualifier aux prestations ou qui évoluent dans un secteur d'activité à fort roulement.

Nous observons également une tendance préoccupante à vouloir blâmer l'immigration pour la hausse du chômage des jeunes. S'il est vrai que les règles ont été assouplies pour les résidents non permanents afin de répondre à la pénurie de main-d'œuvre, il ne faut pas perdre de vue le contexte économique, notamment la guerre tarifaire, la transformation du travail et la montée de l'utilisation de l'intelligence artificielle. Ce sont ces facteurs qui freinent aujourd'hui l'embauche des jeunes.

Nous croyons en effet que la situation actuelle résulte avant tout d'un marché du travail fragilisé, où le travail atypique et à la demande domine. Nous pressons donc le gouvernement d'adopter des mesures structurelles pour améliorer l'accessibilité à l'assurance-emploi pour les jeunes et, de facto, pour tout le monde, plutôt que de chercher des boucs émissaires.

Pour le MASSE, la solution passe donc par une réforme en profondeur du régime d'assurance-emploi. Les jeunes vivent une crise du marché du travail. Ils doivent donc avoir accès à une protection adéquate.

Ainsi, nous recommandons: un seuil d'admissibilité universel de 350 heures, ou 13 semaines travaillées, sans égard à la région, au statut d'emploi ou au genre; 50 semaines de prestations pour assurer une stabilité minimale et réduire le trou noir vécu par les travailleurs et les travailleuses des industries saisonnières; et un taux de prestations d'au moins 70 % du revenu, avec un minimum de 500 $ par semaine, afin de prévenir l'appauvrissement des prestataires.

Ces mesures permettraient enfin à l'assurance-emploi de se qualifier en matière de protection sociale, plutôt que d'être une mesure exclusive aux « bons » travailleurs et aux « bonnes » travailleuses.

Enfin, nous estimons qu'un examen approfondi du régime ne peut se limiter à la question de l'admissibilité des travailleurs et des travailleuses les plus jeunes. Nous considérons qu'une réforme en profondeur du régime d'assurance-emploi doit s'inscrire dans une perspective d'accessibilité universelle et de lutte contre les discriminations plus larges. Ce faisant, le MASSE demande que soit mis en place, sans plus tarder, un régime d'assurance-emploi accessible, juste, universel et non discriminatoire.

Je vous remercie de votre attention. Je serai heureux de répondre à vos questions.

● (1625)

**Le président:** Merci, monsieur Bizzarro.

[*Traduction*]

Monsieur Hussan, vous aviez levé la main. Y avait-il un problème?

**Syed Hussan (directeur général, Migrant Workers Alliance for Change):** J'avais de la difficulté avec l'interprétation, mais tout fonctionne bien maintenant. Merci.

**Le président:** D'accord.

Nous allons passer à M. Skuterud pour un maximum de cinq minutes.

**Mikal Skuterud (professeur, Département d'économie, Université de Waterloo, à titre personnel):** Je vous remercie de m'avoir invité.

Je m'appelle Mikal Skuterud. Je suis professeur d'économie à l'Université de Waterloo, directeur du Canadian Labour Economics Forum et boursier Roger Phillips en politique sociale à l'Institut C.D. Howe.

Sur mon site Web, vous trouverez mon exposé de divulgation qui se lit comme suit:

> Dans mon rôle de chercheur, j'évite délibérément toute forme de militantisme, car je crois pouvoir contribuer davantage en recherchant et en diffusant des informations objectives qu'en travaillant à l'avancement d'une ou plusieurs causes. Pour cette raison, tout au long de ma carrière, j'ai refusé le financement d'organisations ayant des mandats de militantisme explicites ou des intérêts privés.

Quels sont les faits concernant le chômage chez les jeunes?

Le taux de chômage des Canadiens âgés de 15 à 24 ans est maintenant de 14,7 %. Il s'agit d'une augmentation par rapport au creux historique de 9 % enregistré à l'été 2022, mais ce taux est essentiellement le même qu'il y a un an. Il est également semblable au taux de 2012, inférieur aux taux de 2009-2010 et inférieur à ceux enregistrés pendant toute la période de 1992 à 2000. Deux autres faits méritent d'être soulignés: selon les données les plus récentes, 54 % des jeunes chômeurs du Canada étaient des étudiants à temps plein, et 61 % cherchaient un emploi à temps partiel.

Sommes-nous en crise? Non. Un retour à la norme historique me semble être une description plus juste de la situation.

Qu'est-ce qui n'explique pas l'augmentation récente du chômage chez les jeunes?

Premièrement, je n'ai vu aucune preuve claire indiquant que les technologies liées à l'intelligence artificielle générative permettent de remplacer le travail effectué par nos jeunes. Je suis également convaincu que la croissance postpandémique du Programme des travailleurs étrangers temporaires n'en est pas la principale responsable, même si elle n'a probablement pas aidé. Les travailleurs étrangers temporaires sont trop peu nombreux et concentrés dans des marchés où les jeunes Canadiens ne sont généralement pas en concurrence avec eux pour des emplois. La croissance exceptionnelle de la population d'étudiants étrangers actuels et anciens joue probablement un rôle plus important, mais ces chiffres sont en forte baisse depuis le début de 2024, et pourtant le chômage chez les jeunes demeure élevé.

Qu'est-ce qui explique alors cette augmentation?

Entre avril 2022 et avril 2025, le nombre de postes peu spécialisés — c'est-à-dire des emplois nécessitant un diplôme d'études secondaires ou moins — est passé de plus de 600 000 à moins de 300 000. C'est une baisse de plus de 50 % en trois ans à peine. Le chômage chez les jeunes n'est pas élevé parce qu'ils perdent leur emploi. Il est élevé parce qu'il est soudainement devenu beaucoup plus difficile pour eux de trouver du travail.

La baisse de la demande de main-d'œuvre peu spécialisée est-elle un problème dont le gouvernement devrait se préoccuper ou qu'il devrait essayer de résoudre? C'est un non catégorique.

En 2022, le discours économique dominant dans ce pays ne portait pas sur une crise du chômage chez les jeunes. Il était plutôt question d'une crise découlant d'une pénurie de main-d'œuvre. Avec le recul, les efforts du gouvernement pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre peu qualifiée, surtout en misant sur l'immigration, se sont révélés pour le moins désastreux.

Les besoins du marché du travail posent un problème à court terme aux entreprises. Ce n'est pas le genre de problème que les gouvernements doivent chercher à régler. On devrait se réjouir de la pénurie de main-d'oeuvre peu spécialisée, et laisser aux marchés libres et concurrentiels le soin d'y remédier grâce à des ajustements salariaux, à la mobilité de la main-d'œuvre et à des investissements technologiques qui stimulent la productivité de la main-d'œuvre.

Ce qui compte vraiment pour le bien-être économique moyen de la population, c'est la gamme d'emplois offerts dans une perspective à long terme, laquelle est déterminée par deux principaux facteurs: les changements technologiques et l'offre de main-d'œuvre. Si vous voulez une économie hautement spécialisée, à forte productivité et à salaires élevés, vous devez vous employer en priorité à stimuler le capital humain moyen de la population.

Pour tabler sur l'immigration, il faut s'en remettre à un système transparent fondé sur des règles qui accorde la priorité aux demandeurs qui ont les revenus attendus les plus élevés. Sur le plan de l'éducation, on y parvient en permettant aux marchés du travail regorgeant de travailleurs peu qualifiés d'investir dans leurs compétences afin qu'ils soient mieux aptes à poser leur candidature pour des emplois hautement spécialisés.

En essayant d'en faire trop sur les deux fronts, je crains fort que la politique du gouvernement fédéral ne fasse encore une fois plus de mal que de bien.

Je vous remercie à nouveau de l'invitation. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

● (1630)

**Le président:** Merci, monsieur Skuterud.

Nous passons maintenant à M. Hussan, pour un maximum de cinq minutes.

**Syed Hussan:** Merci, monsieur le président.

Je suis le directeur général de l'organisme Migrant Workers Alliance for Change. Nous sommes quotidiennement en contact avec des dizaines de milliers d'étudiants étrangers, anciens et actuels, de travailleurs étrangers temporaires, de réfugiés et de sans-papiers dans toutes les régions du pays. Il est choquant de voir comment l'immigration est devenue le bouc émissaire du chômage chez les jeunes. Je suis ici pour remettre les pendules à l'heure. Les données probantes, y compris celles de la Banque du Canada, ne corroborent assurément pas une affirmation semblable.

Permettez-moi de passer en revue les arguments qui ont été présentés au Comité. Premièrement, on a fait valoir que les résidents temporaires acceptent des emplois dans le commerce de détail et la restauration qui seraient autrement occupés par des jeunes. De toute évidence, on cherche un bouc émissaire. L'évaluation du Programme des travailleurs étrangers temporaires par le gouvernement fédéral lui-même n'a révélé aucune preuve de disparition d'emplois ou de pression à la baisse sur les salaires à l'échelle nationale. Tout le monde sait que la grande majorité des travailleurs étrangers temporaires se retrouvent dans les secteurs de l'agriculture, des soins de santé et du camionnage. Ce n'est pas dans ces secteurs que les jeunes trouvent leur premier emploi.

Pour ce qui est des étudiants étrangers qui causeraient le chômage chez les jeunes, il suffit de regarder les données de 2021. À peine 34 % des titulaires d'un permis d'études seulement avaient un revenu d'emploi. Cela signifie qu'environ 211 000 étudiants étrangers déclaraient un revenu d'emploi, comparativement à 2,3 millions de jeunes Canadiens qui travaillaient cette année-là. Même si tous ces étudiants étrangers étaient en concurrence directe avec les jeunes Canadiens, ce qui n'est pas la façon dont le marché du travail fonctionne, ils représenteraient tout de même moins de 10 % de la main-d'œuvre jeunesse.

Voici un autre fait. Au cours du récent congé de TPS/TVH, Restaurants Canada a signalé que quelque 24 000 nouveaux emplois ont été créés dans le secteur des services alimentaires, et pourtant, on y recensait toujours environ un poste vacant sur six dans le secteur privé. Si les immigrants évinçaient les jeunes pour des emplois dans la restauration, il n'y aurait pas de postes vacants dans ce secteur. La réalité, c'est que les restaurants n'arrivent pas à trouver suffisamment de main-d'œuvre. C'est un problème de demande, car le nombre insuffisant de clients incite les employeurs à cesser les embauches. Ce n'est pas un problème d'offre.

Un autre argument que vous avez entendu est que trop de résidents temporaires inondent le marché du travail. Cependant, en octobre 2024, la Banque du Canada s'est penchée sur les facteurs expliquant la hausse du chômage chez les étudiants et a conclu que ce phénomène était attribuable au resserrement de la politique monétaire et à la baisse du nombre d'emplois offerts, et non à l'immigration. Lorsque les taux d'intérêt ont augmenté, les entreprises ont cessé d'embaucher. Les jeunes sont toujours les premiers touchés parce qu'ils manquent d'expérience. Cela est vrai, que l'immigration soit élevée ou faible.

Le troisième argument que l'on vous a servi, c'est que la population augmente plus rapidement que le nombre d'emplois. Une telle affirmation suppose que l'économie est en quelque sorte un cadre fixe — plus il y a de gens à table, moins grande est la part de chacun —, mais le Fonds monétaire international a démontré que l'immigration augmente la production et la productivité. De très nombreuses études se sont penchées sur l'incroyable richesse économique que les immigrants apportent à notre pays. La Banque du Canada a calculé que l'immigration hausse notre niveau de production économique d'environ 2,5 points de pourcentage. En fait, la réduction du nombre d'immigrants au cours des deux dernières années a justement eu l'effet contraire. Une analyse récente de la Banque Royale du Canada révèle que la réduction de la migration temporaire sur une période de deux ans, avant ce qui a été annoncé cette semaine, réduira de près d'un point de pourcentage la croissance économique au cours des trois prochaines années et diminuera les recettes publiques de 50 milliards de dollars sur cinq ans à compter de 2025.

On vous a également fait valoir que le chômage chez les jeunes est à 14,7 %, et que cela montre bien que l'immigration est à blâmer. En 2024, le gouvernement a réduit de plus de 15 % le nombre d'arrivées de résidents temporaires. De plus, 1,2 million de personnes n'ont pas pu renouveler leur permis d'études ou de travail. Il y a eu aussi un recul dans l'octroi de la résidence permanente. Si l'immigration était la principale cause du chômage chez les jeunes, alors la réduction de l'immigration en 2024 aurait dû faire baisser le chômage chez les jeunes en 2025. Au contraire, le chômage chez les jeunes a augmenté.

Il est temps de cesser de faire le lien entre l'immigration et le chômage chez les jeunes en agitant des épouvantails et en portant des accusations racistes à la recherche de boucs émissaires. Ce qui cause le chômage chez les jeunes, c'est le resserrement de la politique monétaire, un ralentissement général de l'économie et la désindustrialisation. Nous sommes en récession. Ce sont les hausses de taux antérieures qui ont entraîné une diminution de l'embauche.

Le chômage chez les jeunes est bel et bien une situation de crise. Les étudiants étrangers, les travailleurs étrangers temporaires et les immigrants n'en sont pas la cause. Franchement, le temps passé à cibler l'immigration est du temps perdu. Les jeunes ont besoin d'aide dès maintenant.

La solution est simple. Le Canada doit se doter d'une stratégie d'emploi et d'une stratégie nationale de perfectionnement de la main-d'œuvre jeunesse en s'appuyant sur les données probantes fournies par la banque centrale. Nous devons également mettre fin au système d'immigration à deux vitesses, où certaines personnes ont accès à la résidence permanente tandis que les autres se voient refuser ce privilège, ce qui permet à des employeurs et à des organisations d'exploiter nos voisins et amis migrants. Un système d'immigration à un seul niveau signifierait le statut de résident permanent pour tout le monde au pays, ce qui serait un outil de stabilisation du marché du travail. Il garantirait la mobilité de la main-d'œuvre, l'égalité des droits, la sécurité et la stabilité pour tous. C'est ainsi que l'on pourrait renforcer les économies locales et réduire le chômage.

Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions. Merci.

● (1635)

**Le président:** Merci, monsieur Hussan.

Nous allons maintenant passer à la série de questions de six minutes, en commençant par M. Genuis.

Vous avez six minutes.

**Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC):** Merci.

Monsieur Hussan, pourriez-vous décrire brièvement votre formation en économie pour la gouverne du Comité?

**Syed Hussan:** Je suis désolé, mais je n'ai pas entendu la question. La question s'adressait-elle à moi?

**Garnett Genuis:** Pourriez-vous nous donner un aperçu de votre parcours en économie et de votre formation en la matière?

**Syed Hussan:** J'ai une maîtrise en pensée sociale et politique. J'enseigne également à la Munk School...

**Garnett Genuis:** La pensée politique... d'accord.

Ma question porte sur...

**Syed Hussan:** C'est en pensée sociale et politique, ce qui inclut l'économie politique.

Je suis désolé, mais demandez-vous mon...? Je me ferai un plaisir de vous envoyer mon curriculum vitae. Je fais ce travail depuis 15 ans. J'enseigne à la Munk School...

**Garnett Genuis:** Je pense que ce serait utile.

Je vais reprendre la parole.

Monsieur Hussan, j'aimerais porter une chose à votre attention. Vous avez cité à plusieurs reprises des données de la Banque du Canada, mais vous l'avez fait de façon inexacte.

J'ai devant moi un rapport de la Banque du Canada intitulé « The Shift in Canadian Immigration Composition and its Effect on Wages ». Voici ce que dit le résumé:

> Nous documentons les changements récents dans l'immigration canadienne, marqués par une prévalence croissante de la résidence temporaire. En utilisant les microdonnées de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, nous montrons que les caractéristiques et les salaires nominaux des travailleurs temporaires ont divergé de ceux des travailleurs nés au Canada. Entre 2015 et 2024, les travailleurs temporaires sont devenus plus jeunes, moins expérimentés et plus susceptibles de migrer en provenance de pays à faible revenu. De plus, la part des travailleurs temporaires occupant des emplois qualifiés a diminué modérément. Tout au long de cette période, l'écart salarial nominal moyen entre les travailleurs temporaires et les travailleurs nés au Canada a plus que doublé, passant de -9,5 % à -22,6 %. De plus, nous estimons des régressions de Mincer pour évaluer comment l'évolution de ces caractéristiques a contribué à l'élargissement de l'écart salarial. Nos résultats montrent que cette augmentation peut être expliquée par des caractéristiques observables. Nos analyses suggèrent que les salaires nominaux agrégés auraient été, en moyenne, supérieurs de 0,7 % en 2023-2024 si les caractéristiques des travailleurs temporaires étaient restées inchangées au cours de la dernière décennie.

C'est ce qu'indique le rapport de la Banque du Canada. Vous dénigrez les nombreux éminents professeurs d'économie qui ont comparu devant ce comité simplement parce qu'ils ont lu les données correctement et parce qu'ils ont une formation en la matière, et cela ne vous aide pas vraiment à faire valoir votre point de vue.

Ma prochaine question s'adresse à M. Bizzarro.

● (1640)

**Syed Hussan:** Je suis désolé, mais quelle était la question?

[*Français*]

**Marilène Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan, BQ):** Monsieur le président, les interprètes n'arrivent pas à suivre le débit de M. Genuis. Elles n'arrivent pas à faire l'interprétation. C'est vraiment trop rapide pour elles.

Quand les interprètes n'ont pas le texte en main, serait-il possible de parler plus lentement afin que je puisse comprendre, moi aussi, et afin de protéger nos interprètes, bien entendu?

[*Traduction*]

**Le président:** Merci.

Vous avez la parole, monsieur Genuis.

**Garnett Genuis:** Merci, monsieur le président.

Ma prochaine question s'adresse à M. Bizzarro.

Monsieur Bizzarro, vous avez proposé de faciliter l'accès à l'assurance-emploi et d'augmenter les prestations. Je suis curieux de savoir si vous pensez que les cotisations à l'assurance-emploi devraient également augmenter.

[*Français*]

**Michaël Bizzarro:** Je vous remercie de cette question.

Tout d'abord, comme vous le savez très bien, depuis quelques années maintenant, la cotisation vient de l'employeur et des employés. Auparavant, es cotisations étaient également tripartites. Donc, le gouvernement...

[*Traduction*]

**Garnett Genuis:** Permettez-moi de vous interrompre, car mon temps est très limité.

Je veux simplement savoir une chose. Très brièvement, pensez-vous que les cotisations à l'assurance-emploi devraient augmenter?

[*Français*]

**Michaël Bizzarro:** Il devrait y avoir une troisième partie qui partage la cotisation. Oui, le gouvernement devrait aussi cotiser.

[*Traduction*]

**Garnett Genuis:** Vous proposez donc que les cotisations à l'assurance-emploi n'augmentent pas, mais que le gouvernement comble le manque à gagner dans la caisse d'assurance-emploi à partir d'autres sources de revenus.

[*Français*]

**Michaël Bizzarro:** Ça s'ajouterait à la part des deux autres cotisants, exactement.

[*Traduction*]

**Garnett Genuis:** Monsieur Skuterud, vous avez abordé un certain nombre de sujets dans votre déclaration. Vous avez brièvement traité de l'impact de la main-d'œuvre étudiante internationale sur les taux de chômage. M. Hussan a contesté vos affirmations à cet égard.

Voulez-vous nous en dire un peu plus sur les raisons pour lesquelles vous pensez que le nombre très élevé d'étudiants étrangers qui viennent au pays a eu une incidence sur la concurrence pour les postes de premier échelon?

**Mikal Skuterud:** C'est ce qu'indiquent les données. C'est ce que je fais depuis 20 ans, étudier les aspects économiques de l'immigration. J'aimerais beaucoup que ce que dit M. Hussan soit vrai. Je suis moi-même un immigrant. Je suis très favorable à l'immigration et j'aimerais que ce soit vrai. Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, je ne suis pas guidé par des objectifs. Tout cela est très authentique. J'examine les données et je les compile d'une manière qui pourrait me donner une réponse que je n'aime pas. Je me limite à examiner les données.

Nous travaillons actuellement à un projet avec la Base de données sur la dynamique canadienne entre employeurs et employés. On y établit des liens entre les données sur l'immigration, les déclarations de revenus T1, les feuillets T4 et les déclarations T2 des employeurs. On peut savoir ainsi où les gens travaillent. Cela apparaît dans les données. La question n'est pas de savoir si ces effets existent, mais quelle est leur ampleur. Ce n'est pas une simple question dichotomique.

Je suis tout à fait d'accord avec M. Hussan pour dire que l'augmentation du taux de chômage chez les jeunes est en grande partie attribuable à la baisse de la demande de main-d'œuvre, à la diminution du nombre de postes vacants. Il ne fait également aucun doute dans mon esprit qu'augmenter le nombre de travailleurs étrangers temporaires ou d'étudiants étrangers à un moment où le chômage est en hausse n'est pas une politique très sensée. On créerait une mauvaise perception tout en sapant la confiance du public à l'égard de l'immigration. Ce ne serait pas une bonne chose.

**Garnett Genuis:** Je tiens à souligner que personne ici n'a jamais prétendu que l'immigration était le seul facteur. Nous avons dit qu'il y a des problèmes au sein de l'économie, avec l'immigration et pour ce qui est de la formation, ainsi que des difficultés pour certains à se déplacer là où se trouvent les emplois. Notre plan tient compte de tous ces éléments.

Supposer pour des raisons idéologiques que l'immigration n'a aucun effet sur l'emploi, c'est clairement faire passer l'idéologie avant la science économique. Tous les professeurs d'économie qui ont comparu devant le Comité ont fait valoir qu'il y a de véritables problèmes liés à l'immigration que tout député impartial et favorable au pluralisme et à l'immigration devrait examiner et prendre au sérieux.

● (1645)

**Le président:** Merci, monsieur Genuis.

Je rappelle aux témoins en mode virtuel qu'ils doivent garder leur caméra allumée en tout temps lorsqu'ils comparaissent devant le Comité.

[*Français*]

Madame Desrochers, vous avez la parole pour six minutes.

**Caroline Desrochers (Trois-Rivières, Lib.):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Hussan, j'aimerais commencer par vous présenter des excuses pour la façon dont mon collègue a semblé attaquer votre position. Je crois qu'il était en désaccord sur ce que vous avez dit, mais je ne suis pas d'accord sur la façon dont vous avez été traité. Je sais que vous avez investi du temps pour être ici devant le Comité aujourd'hui, alors je vous remercie de votre présence.

[*Traduction*]

Vous avez parlé de la contribution de l'immigration à la croissance économique...

**Garnett Genuis:** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

**Le président:** Je vous demanderais d'énoncer clairement votre rappel au Règlement.

**Garnett Genuis:** Je veux simplement présenter des excuses au nom de Mme Desrochers pour ses commentaires, qui étaient inappropriés.

**Le président:** Monsieur Genuis, ce n'est pas un rappel au Règlement, et vous le savez.

Allez-y, madame Desrochers.

**Caroline Desrochers:** Nous sommes tous désolés, nous nous confondons tous en excuses.

Je vous remercie d'avoir mentionné la contribution de l'immigration à la croissance économique, un élément vraiment central, à mon avis. Je pense que les gouvernements cherchent tous des moyens de stimuler la croissance économique. C'était au cœur de l'engagement que le gouvernement Harper a pris en 2014, en augmentant considérablement le nombre d'étudiants étrangers. Il a doublé leur nombre, tout comme celui des travailleurs étrangers qualifiés.

Je m'en souviens parce que je travaillais dans la fonction publique à la mise en œuvre de ces politiques à l'époque. C'était d'excellentes politiques, et nous nous en sommes inspirés dans les années qui ont suivi.

Plus tôt cette semaine, nous avons déposé le budget de 2025, un excellent document. Il crée un service jeunesse pour le climat, doté d'un budget de 40 millions de dollars, pour offrir de la formation rémunérée aux jeunes sur la résilience climatique et les interventions d'urgence.

Pensez-vous que des initiatives de ce genre aident les jeunes vulnérables et racisés à acquérir leur première expérience de travail?

**Syed Hussan:** Brièvement, le programme jeunesse pour le climat est une excellente première étape, et c'est une mesure que de nombreux groupes climatiques réclament. D'après ce que j'en comprends, sa portée est trop restreinte, car il se limite à quelques centaines de places. Je pense que c'est un excellent premier pas, mais il faut qu'il y ait beaucoup plus de places.

Jumeler les jeunes avec des emplois est une bien meilleure approche que d'avoir une obsession à propos de l'immigration dans la foulée des sondages menés par le Parti conservateur.

**Caroline Desrochers:** D'accord. Merci beaucoup, monsieur Hussan.

Je vais m'adresser à M. Skuterud.

Encore une fois, je vous remercie de votre commentaire sur les travailleurs étrangers temporaires et le lien ténu qui existe. Je suis d'accord avec vous pour dire que c'est une mauvaise politique de continuer à faire venir des résidents temporaires quand le chômage augmente. Je pense que nous avons pris des mesures, notamment tout au long de 2024, et envoyer de nombreux signaux afin de réduire le nombre d'étudiants étrangers et de travailleurs étrangers temporaires, de même que les niveaux d'immigration, alors je pense que c'est ce qui se passe maintenant.

Vous avez dit que les statistiques sur les postes vacants sont passées de 600 000 à moins de 300 000. Quelles en seraient les raisons? Y a-t-il moins d'emplois ou moins de postes vacants? Est-ce parce qu'il y a moins d'emplois de débutant dans l'ensemble?

**Mikal Skuterud:** Je veux mentionner deux choses. Tout d'abord, je ne pense pas qu'il soit juste de dire — ou du moins j'espère ne pas l'avoir laissé entendre — qu'il s'agit d'un lien ténu. Le lien n'est pas ténu. L'idée que l'immigration puisse avoir des répercussions négatives sur les marchés du travail où les Autochtones sont en concurrence avec les nouveaux immigrants n'est pas un lien ténu. C'est très clair dans les ouvrages publiés sur l'économie du travail. Le lien est tout sauf ténu. C'est le premier point.

Au sujet de votre deuxième question...

● (1650)

**Caroline Desrochers:** Je parlais du programme des travailleurs étrangers, mais oui.

**Mikal Skuterud:** C'est une étude qui a été enterrée. EDSC, Emploi et Développement économique Canada, a parrainé un groupe de chercheurs universitaires pour étudier les effets du Programme des travailleurs étrangers temporaires du Canada sur l'économie. Il s'agit d'un document de travail préparé en collaboration avec le Canadian Labour Economics Forum, dont je suis le directeur. C'est un document gratuit. Tout le monde peut le consulter.

Ce document a montré, à partir des données les plus récentes dont nous disposons, que les effets d'éviction existent. Je parle ici de la recherche qu'EDSC a financée et soutenue.

Quoi qu'il en soit, ce lien n'est pas ténu. Comme je l'ai dit, nous aimerions — j'aimerais — que ce résultat soit vrai, mais le simple fait d'ignorer la vérité ne nous mène nulle part. Ce n'est pas utile.

En ce qui concerne votre deuxième question sur les 600 000 postes vacants qui sont passés à 300 000, il s'agit d'emplois qui exigent un diplôme d'études secondaires ou moins. C'est ce que nous appelons, et qu'EDSC appelle, un emploi peu spécialisé. Ce chiffre de 600 000 était exceptionnellement élevé. C'était un sommet historique. Il ne faut pas considérer la situation actuelle comme un creux. Ce qui s'est passé, c'est que nous sommes revenus plus près de la normale. Après la pandémie — pour diverses raisons dont je pourrais parler, mais vous ne voulez probablement pas que je le fasse —, il y a eu une croissance énorme de la demande de main-d'œuvre peu qualifiée. La croissance a été phénoménale.

C'est ainsi qu'il faut voir les choses. Nous sommes revenus à la normale depuis.

**Caroline Desrochers:** Merci.

J'ai une autre question.

Les programmes que nous avons actuellement, comme la Stratégie emploi jeunesse, la formation en milieu syndical, etc., sont-ils efficaces pour aider les jeunes à décrocher leur premier emploi? Selon ce que d'autres témoins nous ont dit, c'est crucial pour les aider en ce sens, et ensuite, à rester sur le marché du travail.

**Le président:** Veuillez répondre brièvement.

**Mikal Skuterud:** Excusez-moi, est-ce que la question s'adresse à moi?

**Caroline Desrochers:** Oui, c'est une question pour vous.

**Mikal Skuterud:** Il est certain que les programmes gouvernementaux qui créent des emplois pour les jeunes ou qui subventionnent les salaires, comme les programmes d'emploi d'été, sont utiles, mais ils ont un coût de renonciation. Chaque dollar dépensé dans un programme gouvernemental pour créer un emploi est un dollar qui n'est pas dépensé ailleurs dans l'économie.

C'est à cela qu'il faut réfléchir, au choix qu'il faut faire.

**Le président:** Merci.

[*Français*]

Madame Gill, vous avez la parole pour six minutes.

**Marilène Gill:** Merci, monsieur le président.

Je remercie également tous les témoins de nous faire part de leur travail, de leur expertise et de leur expérience. C'est une étude très large. Même si nous choisissons des sujets à mettre davantage en lumière, il y a beaucoup de subtilités et de zones d'ombre.

Au sujet des travailleurs étrangers temporaires, vous avez parlé d'études, mais on s'entendra pour dire que le territoire du Canada ou du Québec est très vaste. Dans ma région, la Côte-Nord, au Québec, la démographie est en décroissance. Il y a beaucoup d'emplois, spécialisés ou non, qui ne trouvent pas preneur, ce qui freine le développement industriel. Je me demandais donc si les études tiennent compte du fait que la réalité peut être assez différente d'un milieu à l'autre.

Je pourrais aussi me tourner vers M. Bizzarro pour faire un lien avec l'assurance-emploi, qui ne se traduit pas de la même façon partout. Il faut nuancer notre propos, évidemment, pour le bien-être de l'ensemble de la population, parce que c'est un peu différent d'une région à l'autre.

Monsieur Bizzarro, j'aimerais vous entendre davantage sur les principes que vous avez mentionnés. Vous avez parlé d'un régime d'assurance-emploi juste, universel et accessible, par exemple. Mon ancienne collègue Louise Chabot, qui était députée de Thérèse-De Blainville, avait déposé un projet de loi visant justement à rendre le régime d'assurance-emploi universel, accessible et juste. Même si vous avez formulé des recommandations, j'aimerais que vous nous donniez des exemples concrets, parce que c'est ce qu'on oublie parfois. On va du général au particulier, mais le particulier peut nous éclairer sur ce qui devrait être fait pour les jeunes.

Il faudrait peut-être aussi décloisonner l'approche qu'on a à l'égard du régime d'assurance-emploi, parce que les changements qu'on y apporte ont des effets à plus grande échelle, dans l'ensemble des régions, un peu comme c'est le cas pour l'immigration et les travailleurs étrangers temporaires.

**Michaël Bizzarro:** Je vous remercie de votre question.

Une grande proportion des jeunes travaillent à temps partiel, malgré leur volonté de travailler à temps plein. Beaucoup de femmes sont également forcées de travailler à temps partiel. Toutefois, pour être admissible aux prestations de l'assurance-emploi, censée être une protection sociale pour tous et toutes, on doit avoir travaillé un nombre d'heures suffisant. Or il est plus difficile d'atteindre ce nombre d'heures pour ceux qui travaillent à temps partiel.

Nous proposons donc de réduire à 350 heures, ou à 13 semaines de travail, le nombre d'heures exigé pour être admissible au programme d'assurance-emploi. Nous pensons qu'il ne devrait pas y avoir de distinction pour ce qui est du type d'emploi qu'on occupe, que ce soit un emploi à temps partiel ou à temps plein, pour avoir droit à des prestations. En effet, chaque travailleur et chaque travailleuse cotise à l'assurance-emploi.

Vous avez parlé de votre région, la Côte-Nord, où les industries sont saisonnières et où les travailleurs et les travailleuses sont confrontés, chaque année, à des situations où ils n'arrivent pas à être admissibles aux prestations d'assurance-emploi. En effet, leur industrie ferme pour le reste de l'année avant qu'ils aient accumulé le nombre d'heures nécessaire. Aujourd'hui, certaines industries ferment plus tôt qu'à l'habitude à cause des changements climatiques. Les feux de forêt des dernières années, par exemple, ont coupé les saisons en deux ou ont réduit considérablement leur durée.

De plus, même lorsque les travailleurs et les travailleuses réussissent à être admissibles à l'assurance-emploi, ils peuvent vivre ce qu'on appelle, dans le jargon des groupes qui défendent les chômeurs et chômeuses, le « trou noir », c'est-à-dire la période après la fin de leurs prestations, mais avant la réouverture de leur industrie. Ils se retrouvent donc sans revenu pendant quelques semaines, voire quelques mois.

Pour régler ce problème, nous proposons de donner immédiatement 15 semaines supplémentaires aux travailleurs et travailleuses d'une industrie saisonnière qui sont admissibles à des prestations d'assurance-emploi. Cependant, ultimement, nous souhaitons que tous les travailleurs et les travailleuses qui se retrouvent sans emploi puissent recevoir 50 semaines de prestations, afin qu'ils puissent prendre le temps de se trouver un autre emploi et que les personnes qui travaillent dans l'industrie saisonnière n'aient plus à traverser la période difficile du trou noir.

● (1655)

**Marilène Gill:** Merci beaucoup.

Vous avez donné une réponse approfondie. Avant de terminer, je veux ajouter que nous déposerons de nouveau le projet de loi dont j'ai parlé. Une réforme aurait aussi d'autres effets positifs, notamment sur les études des jeunes et sur leur rétention dans nos régions, ce qui serait très important.

Merci, monsieur le président.

[*Traduction*]

**Le président:** Merci, madame Gill.

Monsieur Reynolds, vous avez cinq minutes.

**Colin Reynolds (Elmwood—Transcona, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être avec nous aujourd'hui. Je vous en suis reconnaissant.

Ma première question s'adresse à M. Bizzarro.

J'ai travaillé dans le secteur de la construction pendant près de 20 ans, et j'ai reçu des prestations d'assurance-emploi à de nombreuses reprises pour de la formation, des périodes de chômage.

Vous proposez d'abaisser le seuil pour recevoir des prestations d'assurance-emploi. Je connais des gens qui préféreraient recevoir de l'assurance-emploi plutôt que d'aller travailler. Si on abaisse le seuil et qu'on prolonge les périodes de prestations, comment fait-on pour protéger le régime d'assurance-emploi contre les abus?

[*Français*]

**Michaël Bizzarro:** Je vous remercie de cette question, qui est assez régulièrement posée lorsqu'on parle des prestations pour les chômeurs et les chômeuses.

J'aimerais seulement rappeler que la Commission de l'assurance-emploi du Canada, ou CAEC, émet un rapport annuel selon lequel environ 1 % des prestataires fraudent l'assurance-emploi.

Nous essayons de faire des gains pour que plus de chômeurs et de chômeuses aient accès à des prestations, mais plusieurs de ces personnes vivent de la discrimination auprès de l'assurance-emploi. Selon nous, ce 1 % de chômeurs et de chômeuses qui fraudent l'assurance-emploi est un chiffre minime.

Nous ne voulons pas nous contrer sur la situation de ces potentiels fraudeurs et fraudeuses; nous préférons obtenir des gains pour les autres chômeurs ou chômeuses.

● (1700)

[*Traduction*]

**Colin Reynolds:** Quand on parle de fraude dans cette étude, je suppose qu'on parle d'une personne qui touche des prestations tout en travaillant au noir.

Pouvez-vous confirmer si, quand on parle de fraude, cela s'applique aussi à la personne qui ne fait pas beaucoup d'efforts pour trouver un emploi? Je ne sais pas si ce serait frauduleux dans ce cas.

[*Français*]

**Michaël Bizzarro:** Les règles d'accès à l'assurance-emploi sont les mêmes pour tous les chômeurs et les chômeuses au Canada. Ils ont l'obligation de se réunir, de rechercher un emploi et de déclarer leurs revenus toutes les deux semaines. Les règles sont établies par la CAEC et elles fonctionnent. Même s'il y a des préjugés selon lesquels certains travailleurs et certaines travailleuses essaient de profiter de ce système, la Commission a établi les règles pour maintenir le contrôle de ces prestations, et ça fonctionne très bien ainsi.

[*Traduction*]

**Colin Reynolds:** Merci.

Ma prochaine question s'adresse à M. Skuterud.

Quelles leçons pouvons-nous tirer du passé, ou d'autres pays de l'OCDE, pour nous aider à nous attaquer à l'augmentation du chômage chez les jeunes ici, au Canada?

**Mikal Skuterud:** M. Hussan et moi avons en quelque sorte souligné le même facteur. Au sortir de la pandémie, il y a eu une très forte augmentation de l'inflation des prix. Les prix augmentaient beaucoup plus rapidement que les coûts de la main-d'œuvre. Cela donne des marges aux entreprises. Lorsque les prix de vente augmentent plus rapidement que ce que vous versez à vos travailleurs, il y a des marges de profit. Cela augmente la demande de main-d'œuvre. L'incitatif est donc de produire beaucoup plus et d'embaucher plus de travailleurs, des travailleurs peu qualifiés.

La demande de main-d'œuvre a donc fortement augmenté. On a alors beaucoup parlé, de façon hyperbolique, d'une pénurie de main-d'œuvre, en grande partie sous l'impulsion d'un groupe de lobbyistes des entreprises. Le gouvernement a réagi notamment en éliminant toute restriction sur le nombre d'heures de travail des étudiants étrangers, et c'est ce que nous avons vu dans les données. Un de mes étudiants y a travaillé dans le cadre d'une enquête sur la population active. Les données montraient clairement une augmentation de l'activité des étudiants étrangers sur le marché du travail à l'extérieur des campus.

Tout cela a en quelque sorte explosé, et nous revenons maintenant à un autre point, parce que la Banque du Canada a mis un frein à l'inflation. Nous sommes un peu dans un cycle. Chaque fois que nous passons à...

**Le président:** Monsieur Skuterud, vous pourrez poursuivre plus tard.

Merci, monsieur Reynolds. Nous avons un peu dépassé le temps imparti.

Madame Fancy, vous avez un maximum de cinq minutes.

● (1705)

**Jessica Fancy (South Shore—St. Margarets, Lib.):** Merci beaucoup.

Par votre entremise, monsieur le président, je remercie tous les témoins d'aujourd'hui de leurs témoignages.

J'aimerais simplement mentionner que si vous avez des choses à ajouter et n'avez pas le temps de le faire dans le temps imparti, n'hésitez pas à faire parvenir le tout par écrit à notre greffier.

J'aimerais commencer par M. Bizzarro.

Bienvenue, monsieur Bizzarro.

Vous soutenez depuis longtemps que les jeunes travailleurs et les travailleurs saisonniers ont besoin de plus de soutien pour faire la transition de la formation à un emploi stable. Je représente une circonscription rurale en Nouvelle-Écosse.

Comment la Stratégie emploi et compétences jeunesse, ou SECJ, qui est dotée d'un budget de 307,9 millions de dollars et qui offre du mentorat et du soutien en santé mentale à plus de 20 000 jeunes par année, aide-t-elle les jeunes Québécois et les gens de ma circonscription à faire cette transition afin qu'ils puissent entrer sur le marché du travail aujourd'hui?

[*Français*]

**Michaël Bizzarro:** Pardonnez-moi, madame Fancy, l'interprétation a été interrompue et je crois que j'ai raté un bout de votre question.

**Caroline Desrochers:** Monsieur Bizzaro, on ne vous entend pas.

**Michaël Bizzarro:** Pardon, madame Fancy, l'interprétation a cessé et je crois que j'ai raté une partie de votre question. Je suis désolé.

[*Traduction*]

**Jessica Fancy:** Puis-je reprendre mon temps de parole très rapidement, monsieur le président? Je serai brève.

J'aimerais simplement savoir ce que vous pensez de notre Stratégie emploi et compétences jeunesse qui offre du mentorat et du soutien en santé mentale à plus de 20 000 jeunes. Comment peut-elle aider les jeunes à faire la transition vers le marché du travail aujourd'hui?

[*Français*]

**Michaël Bizzarro:** Si j'ai bien compris votre question, vous voulez connaître notre avis sur les soins en santé mentale chez les jeunes qui entrent sur le marché du travail.

Est-ce bien cela?

[*Traduction*]

**Jessica Fancy:** Oui, s'il vous plaît, pour une minute.

[*Français*]

**Michaël Bizzarro:** Je suis désolé, mais le MASSE n'a pas adopté de position sur ce sujet. Je préfère éviter de m'avancer sur ce terrain.

[*Traduction*]

**Jessica Fancy:** D'accord.

J'aimerais maintenant m'adresser à M. Hussan.

Bienvenue, monsieur Hussan.

Vous avez parlé d'une piste de solution. Au sein du gouvernement, nous sommes pour l'idée de penser à des solutions et de renforcer nos programmes, alors j'aimerais vous donner une minute ou deux pour en parler. Vous avez mentionné une stratégie nationale de développement de l'emploi chez les jeunes. J'aimerais que vous nous parliez de quelques-unes de vos idées au sujet de cette stratégie.

**Syed Hussan:** Merci beaucoup.

Très rapidement, je me suis creusé la tête au sujet de l'étude qui a été mentionnée plus tôt concernant la Banque du Canada, et j'ai compris ce dont il s'agit, et c'est clairement une mauvaise interprétation si vous n'avez pas une formation économique appropriée.

Cette étude dit que les salaires auraient été plus élevés de 0,7 % si les caractéristiques actuelles des travailleurs temporaires n'avaient pas changé.

**Garnett Genuis:** [*Inaudible*] le résumé.

**Syed Hussan:** Non, absolument, je comprends que c'est tout ce que vous avez lu.

Si les caractéristiques des travailleurs temporaires n'avaient pas changé, cela aurait été...

**Garnett Genuis:** J'ai lu tout le document. Si cela n'avait pas changé, cela aurait été...

**Syed Hussan:** ... [*inaudible*] plus élevé si les caractéristiques...

**Garnett Genuis:** [*Inaudible*]

**Le président:** Essayez de respecter le décorum, monsieur Genuis.

**Syed Hussan:** Voici ce qu'il en est. Ce que le rapport dit, c'est que si les caractéristiques des travailleurs temporaires n'avaient pas changé, les salaires auraient été plus élevés de 0,7 %. Il ne dit pas qu'il y a eu une baisse des salaires, et 0,7 %, c'est très faible. Il ne s'agit pas d'une relation de cause à effet, mais plutôt d'une moyenne mécaniquement inférieure.

C'est ce dont il s'agit, alors s'il vous plaît, il serait utile d'aller sur ChatGPT, peut-être...

**Jessica Fancy:** C'est merveilleux, merci.

Monsieur Hussan, nous allons remettre le train sur les rails.

En ce qui concerne l'élaboration ou le resserrement des politiques, je me demande ce que vous pourriez nous dire au sujet du resserrement des politiques dont vous avez parlé dans votre déclaration préliminaire.

**Syed Hussan:** En ce qui concerne la Stratégie emploi et compétences jeunesse, je pense que, selon nous, nous devons comprendre que les étudiants étrangers, les travailleurs étrangers temporaires, les travailleurs migrants et les immigrants font partie du marché du travail canadien. Tous ceux qui travaillent au Canada font partie du marché du travail, alors au lieu d'opposer les migrants aux jeunes, nous avons besoin d'une stratégie qui inclut les deux. Pour les migrants, cela signifie le statut de résident permanent.

Une partie du problème, c'est que les gens peuvent être exploités davantage parce qu'ils n'ont pas les mêmes droits. Nous avons besoin d'une société à une seule vitesse où tout le monde peut quitter de mauvais emplois et défendre ses droits. Ce serait un grand pas en avant.

Je peux vous envoyer une proposition plus complète par écrit plus tard.

● (1710)

**Jessica Fancy:** Merci beaucoup, monsieur Hussan.

Pendant le temps qu'il me reste, j'aimerais vous donner l'occasion de nous en dire plus sur tout ce que vous avez entendu au cours des témoignages aujourd'hui.

**Syed Hussan:** Oui, bien sûr.

Je pense que l'autre point, c'est que M. Skuterud, par exemple, continue de parler de données, mais la causalité n'est pas causée par la corrélation. Comme je l'ai expliqué, 34 % des étudiants étrangers travaillaient en 2021, soit quand cette limite de 20 heures de travail a été supprimée. L'augmentation du nombre d'étudiants étrangers n'a pas de lien de cause à effet direct. De même, les travailleurs étrangers temporaires travaillent dans les secteurs de l'agriculture et des soins. Ils n'occupent pas de nouveaux emplois.

**Le président:** Merci, monsieur Hussan.

Je permets à tout le monde de dépasser le temps imparti, mais si cela ne fonctionne pas, je vais me limiter au temps prévu.

[*Français*]

Madame Gill, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

**Marilène Gill:** Merci, monsieur le président.

Je n'ai pas beaucoup de temps de parole, mais j'aimerais poser une dernière à M. Bizzarro.

Cela concerne les effets de l'absence de réformes, du fait qu'il y a des trous ou des lacunes dans le régime de l'assurance-emploi. Ces effets touchent plus particulièrement les jeunes qui nous intéressent dans le cadre de cette étude. Ils veulent intégrer le marché du travail tout en menant à bien leurs projets d'études.

**Michaël Bizzarro:** Merci, madame Gill.

Nous pensons que, à la base, l'assurance-emploi doit devenir une vraie protection sociale. Au départ, l'objectif du programme était d'apporter une protection à l'ensemble des citoyens canadiens. Les jeunes en font partie, qu'ils soient de nouveaux arrivants sur le marché du travail, qu'ils soient aux études, qu'ils travaillent à temps partiel, qu'ils soient des hommes ou des femmes. Nous pensons qu'ils ont tous et toutes besoin du programme d'assurance-emploi et qu'ils ont le droit d'y avoir accès.

Il faudrait commencer par une meilleure accessibilité à ce programme. Nous pensons que ce n'est pas parce qu'on vient d'intégrer le marché de l'emploi ou que l'on est aux études tout en travaillant qu'on ne devrait pas avoir y accès, d'autant plus qu'on y cotise également.

Je pense qu'il est important d'améliorer la...

**Marilène Gill:** Je suis désolée de vous interrompre. J'aimerais préciser ma question.

J'aimerais savoir s'il existe une corrélation, un lien direct, pour certains jeunes, avec le fait de poursuivre un parcours scolaire. Moi-même, j'ai dû m'exiler à Montréal pour étudier. Pour me payer un appartement, je devais travailler. S'il arrive quelque chose, on ne veut pas que son projet d'études soit menacé. Ça peut être la même chose pour le travail, pour l'emploi.

Je voulais savoir si, à votre avis, il y avait vraiment un lien avec le risque que les jeunes mettent fin à un projet ou ne puissent pas avoir accès à un emploi en raison des failles dans le régime d'assurance-emploi.

**Michaël Bizzarro:** Oui, je comprends maintenant votre question, madame Gill..

Effectivement, nous pensons que les programmes comme celui-ci pourraient favoriser la poursuite de projets de certains jeunes. S'ils doivent choisir entre payer leur loyer et poursuivre leurs études, la plupart des étudiants et des étudiantes choisiront malheureusement de retourner travailler à temps plein pour combler leurs besoins de base.

Nous pensons qu'il est important qu'ils puissent continuer les études et devenir des travailleurs et des travailleuses qualifiés pour le marché de l'emploi.

**Marilène Gill:** Merci beaucoup.

**Le président:** Merci, madame Gill.

[*Traduction*]

Monsieur Majumdar, vous avez la parole pour cinq minutes.

**Shuvaloy Majumdar (Calgary Heritage, PCC):** Merci beaucoup.

J'aimerais adresser mes questions à M. Skuterud.

Merci beaucoup de votre témoignage, monsieur. En tant qu'admirateur de longue date, je suis très heureux de vous voir ici et d'avoir l'occasion de vous parler pour la première fois.

Voici ma première question. Selon vos recherches et vos travaux, la politique d'immigration devrait-elle être guidée par les résultats économiques?

**Mikal Skuterud:** Pourriez-vous reformuler la question? Je ne sais pas ce que vous voulez dire par résultats économiques.

**Shuvaloy Majumdar:** La politique d'immigration devrait-elle tenir compte des résultats économiques? Le PIB...

**Mikal Skuterud:** Encore une fois, je n'essaie pas d'être difficile. Je ne comprends pas la question.

**Shuvaloy Majumdar:** Je parle des besoins du marché du travail, de la façon dont notre économie fonctionne pour combler les écarts.

**Mikal Skuterud:** Oui, je vais essayer de répondre. Je ne sais pas de combien de temps je dispose. Il est difficile de répondre à ce genre de question. Je ne veux pas être interrompu à mi-chemin.

Le nœud du problème, c'est que la politique d'immigration canadienne essaie d'en faire trop sur le plan économique. Il y a un principe en économie qui s'appelle le principe de Tinbergen et qui dit que si vous avez plus d'objectifs stratégiques que d'instruments de politique, vous allez tout gâcher. C'est exactement ce qui s'est passé sur le plan de l'immigration.

Nous essayons de tout faire. Nous essayons de peupler des régions où les Canadiens — les jeunes — ne veulent pas vivre et que les jeunes quittent depuis des décennies. Nous essayons de répondre aux besoins du marché du travail peu spécialisé et de stimuler la croissance économique. Ces objectifs ne sont pas bien arrimés, et vous avez un genre de levier politique unique, de sorte que lorsque vous essayez d'atteindre un objectif, la situation empire pour l'autre.

Nous avons créé un véritable gâchis.

● (1715)

**Shuvaloy Majumdar:** Merci. Je vous remercie de votre réponse. Pour gagner du temps, je vais passer à la deuxième question.

Pourriez-vous nous parler du mythe de la pénurie de main-d'œuvre et des effets de l'offre excédentaire de main-d'œuvre sur la croissance des salaires, en particulier pour les jeunes?

**Mikal Skuterud:** J'ai encouragé les 700 étudiants en économie 101 à qui j'ai enseigné aujourd'hui à regarder cette séance.

Nous leur enseignons ce qu'est une pénurie sur le marché. C'est lorsque la demande est plus élevée que l'offre a un prix donné. Quand il y a des pénuries de main-d'œuvre, cela signifie tout simplement, par définition, que le prix est trop bas, que les salaires sont trop bas.

Pour y faire face, il faut laisser le libre marché faire ce qu'il fait le mieux: la réaffectation. La concurrence pour embaucher les rares travailleurs fera augmenter les salaires et se traduira par de nouveaux investissements et une plus grande productivité. Les augmentations de salaire réduiront la demande et augmenteront l'offre. C'est aussi simple que cela. C'est ce qui se passe.

Cependant, lorsque le gouvernement intervient, il peut empirer les choses, et c'est ce que nous avons vu au cours des dernières années.

**Shuvaloy Majumdar:** Exactement. Les marchés libres, l'égalité des chances, le mérite...

Dans ce contexte, monsieur, quelles sont, selon vous, les répercussions des politiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion sur les jeunes travailleurs?

**Mikal Skuterud:** Cela dépend de qui vous êtes, je suppose.

Je connais des gens qui ont bénéficié de ces programmes, et je connais aussi des gens qui ont probablement été lésés par ces programmes. Elles ont des effets distributifs.

**Shuvaloy Majumdar:** Quels seraient les effets négatifs de poursuivre les interventions gouvernementales de ce genre qui font obstacle à l'égalité des chances et qui se concentrent plutôt sur l'égalité des résultats?

**Mikal Skuterud:** À l'Université de Waterloo, il y a des postes — des postes vacants — qui excluent très clairement certains groupes. Ces personnes ne sont tout simplement pas admissibles à ces emplois.

Si c'est un emploi pour lequel j'aurais postulé autrement et que je ne suis pas admissible en raison d'un programme d'équité, de diversité et d'inclusion, alors il est clair que je suis perdant.

**Shuvaloy Majumdar:** Je trouve cela navrant, monsieur.

Je pense que les pressions subjectives de ce genre qui sont exercées sur le marché pour n'importe quelle profession nuisent à la dignité humaine et à l'accomplissement professionnel.

Je vous remercie du courage dont vous faites preuve en disant cela.

Il me reste environ une minute avec vous, alors je vais vous poser la question suivante. Vous avez dit que l'immigration permanente ne vise pas à répondre aux besoins de main-d'œuvre actuels, mais plutôt à assurer la productivité à long terme. Croyez-vous que...

**Le président:** Nous pourrions faire une pause d'une minute, monsieur Majumdar.

La sonnerie se fait entendre. J'ai besoin du consentement unanime pour continuer. Il y en aura une autre après vous.

Y a-t-il consentement unanime?

**Garnett Genuis:** Nous devons nous rendre à la Chambre.

**Le président:** Nous n'avons pas le consentement unanime.

Sur ce, je remercie les témoins d'avoir été avec nous. La séance est levée en raison d'un vote à la Chambre des communes.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

## PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

## SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca